

**20 - Aides aux initiatives et talents des jeunes -
Bilan des actions de l'année 2012 - Prévisions et règlement pour l'année 2013 -
Signature de conventions et d'avenants de partenariat «CLAP Energie Jeune» -
Comité Local d'Aide aux Projets «A Tire d'AILE» -
Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange**

Mlle RONZI, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : La Ville de Besançon, dans l'objectif d'assurer, de maintenir et de faire progresser la cohésion sociale, privilégie «la consolidation de l'harmonie pour une ville fraternelle» comme un axe politique majeur, et en matière de jeunesse, elle souhaite tout particulièrement favoriser l'accès des jeunes aux loisirs (actions ou projets éducatifs, sportifs et culturels), favoriser la rencontre entre jeunes des quartiers, entre les «cultures» jeunes et valoriser, promouvoir et favoriser les émergences artistiques variées des jeunes.

Certaines orientations visent plus précisément à développer les actions qui permettent aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs et à faire émerger et rendre possible les projets portés par les jeunes. La question du projet jeunesse de la Ville est celle de la place donnée à l'adolescent et au jeune (cf. Besançon 2020).

Dans ce cadre, la Ville a initié de nouvelles formes d'intervention et a créé notamment deux dispositifs : «A Tire d'Aile», Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange et le «CLAP Energie Jeune», Comité Local d'Aide aux Projets de jeunes.

A - Le Comité Local d'Aides aux Projets des jeunes

Le CLAP «Energie Jeune» (Comité Local d'Aides aux projets) est un dispositif au service des jeunes (mineurs de 11 à 17 ans d'une part, et majeurs de 18 à 30 ans d'autre part) destiné à favoriser la réalisation de tout type de projets, individuel ou collectif, à vocation citoyenne, humanitaire, solidaire, sociale, sportive, culturelle... Les projets s'inscrivant dans le cadre d'un parcours scolaire et/ou professionnel (création d'entreprise) ne sont pas éligibles au dispositif.

Agissant comme un «guichet unique», le CLAP a pour vocation de favoriser, encourager, faciliter, accompagner, soutenir, valoriser et promouvoir l'engagement et la prise d'initiative des jeunes, en s'appuyant sur les ressources existantes d'une part et sur leur capacité à innover pour les enrichir d'autre part.

Il est géré par le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté afin de fédérer d'autres organismes et collectivités qui disposent déjà d'aides aux projets des jeunes ou qui souhaiteraient soutenir et intégrer le CLAP. Il a vocation en 2013 à se multiplier à l'échelle du territoire régional.

1 - Objectifs du CLAP

Le CLAP «Energie Jeune» est à la fois un dispositif au service des jeunes et un nouvel outil au service des professionnels qui les accompagnent.

Ses objectifs sont :

pour les jeunes :

- de soutenir et accompagner les projets,
- de mettre en évidence, valoriser et communiquer les expériences réussies (collectives ou individuelles) pour impulser et susciter l'envie d'autres jeunes,
- de susciter et encourager les projets collectifs,
- et de donner aux jeunes une fonction d'utilité sociale.

pour les professionnels :

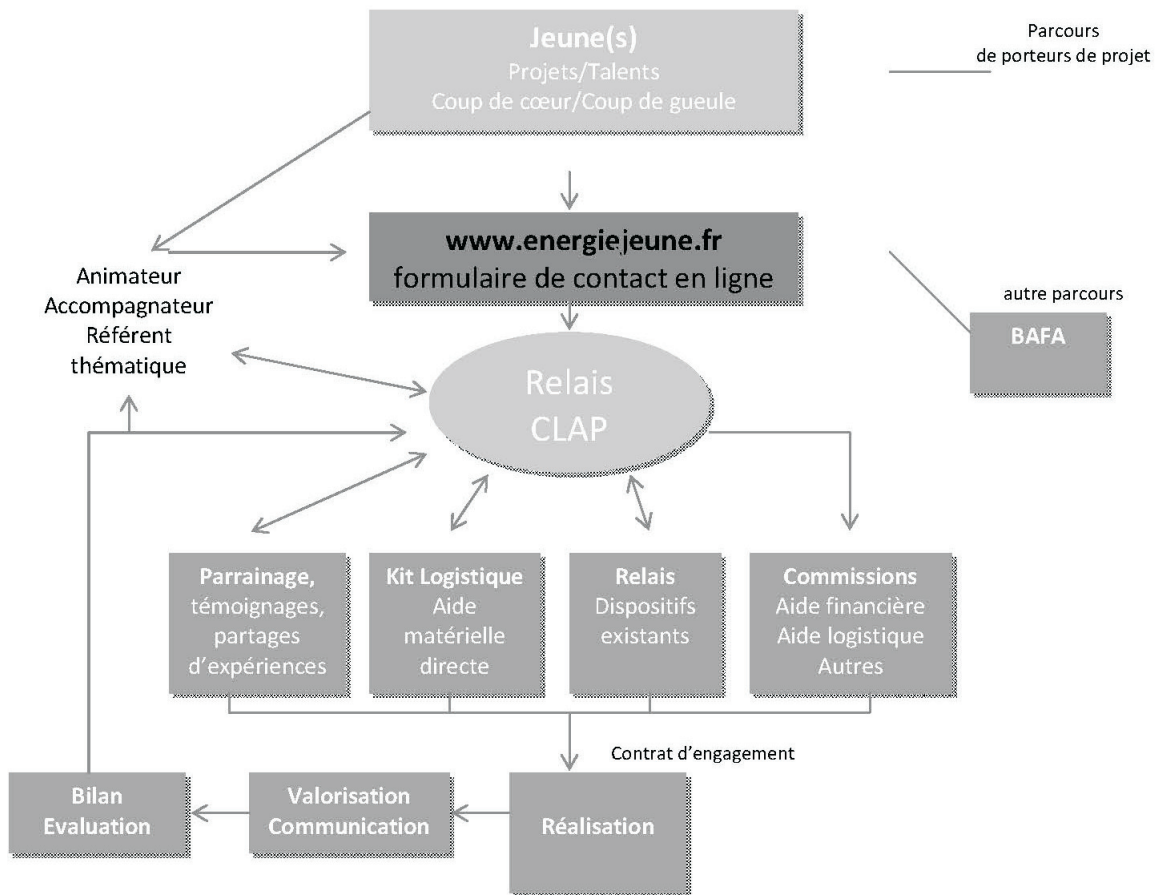
- de développer la connaissance et la mise en réseau des professionnels qui entretiennent des liens directs avec la jeunesse pour assurer une promotion plus efficace des dispositifs existants et favoriser l'échange de ressources,
- de pallier le manque de communication/information,
- d'augmenter l'efficacité des relais entre les différents dispositifs d'accompagnement dont peuvent bénéficier les jeunes,
- de développer un meilleur suivi des parcours de jeunes (éviter la superposition au profit d'une meilleure coordination),
- de favoriser l'échange de bonnes pratiques et le partage d'outils,
- de mutualiser et d'échanger sur les «bonnes pratiques», trop souvent isolées, au sein d'un centre de ressource partenarial.

2 - Principes du CLAP

2.1 - Modalités d'accompagnement du CLAP

Le ou les jeunes déposent leur projet, initiative, talents ou idée (avec ou sans l'aide d'un animateur) sur le site energiejeune.fr (Site géré par le CRIJ).

A partir de l'enregistrement du projet, un animateur conseiller référent CLAP du CRIJ ou de la Coordination Jeunesse et Inter'Agés de la Ville reprend contact avec le/les jeunes et convient d'une rencontre. Au cours de celle-ci, il est déterminé de quel type d'appui le projet a besoin pour réussir.



2.2 - Types d'accompagnement du CLAP

Ainsi, il permet quatre types d'appui aux projets et aux jeunes :

- ↳ un appui méthodologique permanent assuré par un conseiller référent du réseau de partenaires en fonction de la nature du projet et/ou de l'origine géographique du porteur de projet,
- ↳ un appui technique assuré par le réseau des «experts» ou des «parrains» thématiques au cours de la réalisation du projet (mise à disposition de matériel spécifique, réservation de locaux adaptés, mise à disposition de compétences...),
- ↳ un appui logistique garanti par un organisme du réseau de partenaires (mise à disposition de locaux, de matériel, de documentation, d'un espace de travail, téléphone, photocopie, internet...),
- ↳ un appui financier destiné à compléter les aides aux projets obtenues dans le cadre des dispositifs existants (dans les conditions et suivant les critères définis ci-après).

Le projet porté par le/les jeunes peut être présenté à une commission d'attribution correspondante : «Fonds d'initiatives», «Talents artistiques amateurs» et «Départs Vacances autonomes».

Pour l'appui financier, le/le(s) jeune(s) présentent le projet auprès de la commission du «Fonds d'initiatives». Le montant ne pourra pas dépasser 500 €. Dans le cas d'une demande plus importante, le porteur de projet doit, avec une association «support», accompagner sa demande d'une sollicitation d'une subvention auprès de la Ville de Besançon. L'aide matérielle consiste en un prêt de matériel dont le CLAP/Énergie Jeune dispose directement, ou indirectement par le biais d'un partenaire. Le CRIJ verse les bourses «initiatives» et gèrera le dispositif financier. Un avenant de gestion est conclu entre le CRIJ et la Ville.

La présentation du talent à la commission «Talents artistiques amateurs» permet au/aux jeune(s) de candidater, de bénéficier d'un «parcours talents» : propositions de formations, de lieux d'expressions et de prestations, d'accompagnement / aide au projet, etc.

La présentation du projet de départ en vacances autonomes à la commission «Vacances autonomes» permet au / aux jeune (s) de 18 à 25 ans de bénéficier d'un kit d'aide au départ en vacances.

Les types d'aides et d'accompagnements sont cumulatifs.

Des élus municipaux sont membres de/des commission(s) : Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Cyril DEVESA et Odile FAIVRE-PETITJEAN.

La gestion et le secrétariat des commissions sont réalisés par le CRIJ.

Le projet peut ensuite se réaliser, être valorisé puis évalué.

2.3 - Partenariat et vocation départementale et régionale

Le CLAP est une instance unique qui rassemble plusieurs partenaires au profit d'un suivi et d'une coordination plus efficace des projets de jeunes. En mutualisant les compétences, les savoir et les savoir-faire, et en les coordonnant, il vise la réussite des projets portés par les jeunes tout en assurant une meilleure visibilité et complémentarité des ressources.

Il s'appuie sur le réseau des maisons de quartier, associations d'éducation populaire, accueils de jeunes, travailleurs sociaux pour l'accompagnement méthodologique des projets, et sur des associations et organismes thématiques pour organiser son réseau «d'experts» et/ou de «parrains» dans le cadre de l'accompagnement technique.

En 2012, 50 personnes (dont 12 sont accompagnateurs et référents «experts») et 36 organismes ont été recensés comme référents CLAP.

Le concept du CLAP est décliné par le CRIJ et le réseau Information Jeunesse sur d'autres territoires de la Région pour mettre en synergie les acteurs susceptibles d'apporter leurs contributions à la réussite des projets portés par les jeunes. Un CLAP a démarré à Vesoul (avec un volet aide à la création d'entreprise) ; déjà 6 projets, portés par 75 jeunes, ont pu bénéficier d'une bourse «d'initiative» régionale et d'un accompagnement personnalisé par les conseillers du CIJ de Haute-Saône à Vesoul.

Les projets de jeunes accompagnés par le CLAP seront valorisés chaque année au cours des événements «Energie Jeune» organisés dans la capitale comtoise ou dans d'autres villes de la région. A cette occasion, les jeunes expriment leurs talents, leurs projets et les partagent avec le public et d'autres jeunes. Ce temps fort permet de communiquer activement sur les possibilités qui sont offertes aux jeunes grâce au CLAP et de mobiliser de nouveaux porteurs de projets.

3 - Bilan 2012

Les trois volets du CLAP sont «Fonds d'initiatives» (avec une option particulière «Départs vacances et séjours autonomes»), «Talents artistiques amateurs» et «Départs Vacances autonomes».

187 jeunes différents et nouveaux se sont inscrits sur le site energiejeune.fr en 2012 : 84 filles et 103 garçons différents.

3.1. Les initiatives

Les initiatives déposées concernent les thématiques, Vacances autonomes, Solidarité internationale, créations artistiques et événementiels. La majorité d'entre eux ont de 18 à 25 ans (66 %).

Le «Fonds d'initiatives» de Besançon a versé 8 280 € en 2012 pour 22 projets (19 en 2011) (34 sur l'ensemble de la Région) auxquels viennent s'ajouter 3 projets financés à hauteur de 2 080 € par le fond CNAF «d'expérimentation par la mise en oeuvre de projets en direction des adolescents». Soit un total de 25 projets bisontins (22) et grands bisontins (2) financés à hauteur de 10 360 €.

Les projets inscrits sur energiejeune.fr concernent près de 300 jeunes impliqués dans un projet (plus de 500 sur l'ensemble de la région).

Les projets primés concernent 219 jeunes (plus de 410 sur l'ensemble de la Région).

Certaines initiatives peuvent être soutenues directement par la Ville via des subventions à des associations.

Des initiatives, comme le CLAP le permet, peuvent être soutenues directement par la Ville via des subventions ou des soutiens logistiques à des associations. Ainsi l'action «jeunes talents» de l'Association Jeunesse Ouvrière Chrétienne a bénéficié d'une subvention de 500 € et l'ASEP de 1 000 € pour l'organisation d'une exposition d'une jeune photographe (+ 203 € de matériel).

D'autres initiatives ont reçu l'aide en communication et logistique de la Ville : des étudiantes pour une soirée «Femmes d'Afrique» pour l'UNICEF, les collectes de paroles de l'Association «Comme un élan» et le show de mode d'un jeune créateur à Micropolis.

3.2. Les talents

33 talents ont été déposés en 2012 et 30 ont été étudiés par la commission «Talents artistiques amateurs». 10 ont été sélectionnés pour être présentés au cours de la soirée Talents Energie Jeune du 26 avril 2012 qui a servi de tremplin pour le lauréat (Félicien) qui, après un accompagnement par La Rodia, s'est produit sur scène lors des soirées Energie Jeune 2012. La Ville a financé cet accompagnement à hauteur de 3 000 €.

3.3. Les paroles

Le troisième volet du CLAP est un appel à une libre expression de «paroles». Ce volet est conçu et réalisé en collaboration avec le Conseil de Développement Participatif du Grand Besançon. La Ville a retenu dans ce cadre l'Association «Comme un élan» et ses collectes de paroles (communication et logistique).

3.4. Les formations et journées d'informations

L'ensemble du réseau Information Jeunesse et les référents est aujourd'hui initié à l'outil en ligne du CLAP/Energie Jeune. Le CRIJ a créé un guide d'aides et de relais sur internet qui sera présenté en 2013 aux animateurs accompagnateurs.

Tableaux récapitulatifs

2012				
CLAP Energie Jeune				
	Projets		Talents	
Nombre nouveaux inscrits sur energiejeune.fr*	187			
Nombre de jeunes concernés	297		111	
Nombre de projets/talents enregistrés **	39 *	100 %	33	100 %
Nombre de projets/talents en commissions	27	64 %	30	91 %
Nombres de projets primés / talents retenus	25	59 %	3	9 %
Nombre de commissions	6		1	
Montant total bourses **	10 360 €			
Bourse moyenne / projet	414 €			

* ouverture d'un compte porteur de projet ou de talent sur le site internet

**36 Bisontins 3 Grands Bisontins.

2011				
CLAP Energie Jeune				
	Projets		Talents	
Nombre nouveaux inscrits sur energiejeune.fr*	153			
Nombre de jeunes concernés	148		120	
Nombre de projets/talents enregistrés **	39	100 %	39	100 %
Nombre de projets/talents en commissions	26	67 %	30	77 %
Nombres de projets primés / talents retenus	19	49 %	6	15 %
Nombre de commissions	6		1	
Montant total bourses **	8 408,30 €			
Bourse moyenne / projet	420 €			

* ouverture d'un compte porteur de projet ou de talent sur le site internet

** sans aides matérielles et chèques déjeuners

2012

Ages des porteurs de projets (Besançon et Grand Besançon)				
	Projets		Talents	
11 à 17 ans (2000-1994)	4	10,2 %		
18 à 20 ans (1993-1991)	6	15,5 %		
21 à 25 ans (1990-1986)	20	51,2 %		
26 à 30 ans (1985-1981)	9	23,1 %		
	39	100 %	33	100 %

Répartition par genre des inscrits sur energiejeune.fr				
	Projets		Talents	
Hommes	61	48 %	42	69 %
Femmes	65	52 %	19	31 %
	126	100 %	61	100 %

2011

Ages des porteurs de projets				
	Projets		Talents	
11 à 17 ans (2000-1994)	5	13 %	5	13 %
18 à 20 ans (1993-1991)	12	31 %	10	26 %
21 à 25 ans (1990-1986)	15	38 %	13	33 %
26 à 30 ans (1985-1981)	7	18 %	11	28 %
	39	100 %	39	100 %

Répartition par genre des inscrits sur energiejeune.fr				
	Projets		Talents	
Hommes	45	52 %	55	83 %
Femmes	41	48 %	12	17 %
	86	100 %	67	100 %

2012

Provenance des porteurs de projets (Région)				
	Projets		Talents	
Besançon	36	64 %	17	72 %
Centre Ville	6	17 %	2	39 %
Planoise	6	17 %	4	29 %
Montrapon/F.Ecu	3	8 %	3	18 %
IphaGrette/Butte	3	8 %	1	14 %
Palente/Orchamps	2	6 %	0	0 %
Bouloie	2	6 %	1	0 %
Clairs-Soleils	1	3 %	0	10 %
Saint-Claude	0	0 %	2	15 %
Battant/Chaprais/Prés de vaux	13	31 %	4	0 %
Grand Besançon	3	5 %	1	3 %
<i>Doubs (Hors Grand Besançon)</i>	4	7 %	4	0 %
<i>Jura</i>	3	5 %	2	100 %
<i>Haute-Saône</i>	9	16 %	7	21 %
<i>Territoire de Belfort</i>	1	2 %	2	6 %
	56	100 %	33	100 %

2011

Provenance des porteurs de projets				
	Projets		Talents	
Besançon	28	72 %	16	41 %
Battant/Chaprais	11	39 %	9	56 %
Montrapon/F.ecu	8	29 %	0	0 %
Grette/Butte	5	18 %	1	6 %
Centre-ville	4	14 %	2	13 %
Planoise	0	0 %	3	19 %
Palente/Orchamps	0	0 %	1	6 %
Grand Besançon	4	10 %	5	13 %
<i>Doubs (Hors Grand Besançon)</i>	6	15 %	11	28 %
<i>Jura</i>	0	0 %	2	5 %
<i>Haute-Saône</i>	1	3 %	0	0 %
<i>Territoire de Belfort</i>	0	0 %	5	13 %
	39	100 %	39	100 %

2012

Thèmes des projets inscrits (Région)		
Evènement, animation locale	13	23 %
Vacances autonomes	9	16 %
Création artistique	11	20 %
Musicale	3	5 %
Photographie, cinéma	2	4 %
Littérature	1	2 %
Danse	1	2 %
Théâtre	4	7 %
Voyages culturels	2	4 %
Réalisation documentaire / expo	4	7 %
Solidarité Internationale	12	21 %
Sports/Loisirs	5	9 %
	56	100 %

2011

Thèmes des projets inscrits		
Création artistique	10	26 %
Musicale	3	30 %
Photographie, exposition	2	20 %
Littérature	2	20 %
Danse	1	10 %
Théâtre	2	20 %
Voyages automnes	9	23 %
Voyages culturels	5	13 %
Evénements, animation locale	4	10 %
Documentaire et/ou exposition	4	10 %
Solidarité internationale	4	10 %
Sports	3	8 %
	39	100 %

3.5. Bilan financier provisoire 2012

La Ville de Besançon apporte sa contribution financière au fonctionnement et au «fonds d'initiatives» pour les aides financières en subventionnant à ce titre le CRIJ, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à hauteur de 10 000 € (20 % de frais de gestion et d'accompagnement / 80 % de bourses «initiatives») et selon les modalités de subventions du CEJ (80 % l'année n, 20 % l'année n+1 selon bilan) et 10 000 € au titre du fonctionnement.

CLAP BESANCON	Budget 2012	Réalisé 2012
Dépenses	45 063,86 €	37 906,00 €
(8 280) Bourses (1)	10 263,86 €	10 360,00 €
Kit matériel	2 000,00 €	
Accompagnement	4 000,00 €	
Personnel	25 938,00 €	23 562,00 €
Fonctionnement	2 862,00 €	2 070,00 €
Chèque déjeuner		
Equipement Vacances		120,00 €
Equipement Communication (Guide des aides électronique, communication)		1 794,00 €
Recettes	45 063,86 €	37 906,00 €
Ville de Besançon (CEJ)*	10 000,00 €	10 000,00 €
Ville de Besançon	10 000,00 €	10 000,00 €
Ville de Besançon**		2 120,00 €
Etat	8 000,00 €	
Région	4 000,00 €	
Département	4 000,00 €	
CAGB	4 000,00 €	
(2 080) CNAF (2)	4 800,00 €	3 874,00 €
CRIJ		11 648,14 €
reliquat Bourses N-1	263,86 €	263,86 €

(1) 8 280 € (2) 2 080 € Bourses directes

* dont 1 406 € de part CAF

**complément bourses de 2 000 € par anticipation pour la fin de l'année 2012/2013

1 720 € est reporté sur les Bourses Fond d'initiatives en 2013

4 - Perspectives et financements 2013

4.1. Règlement 2013

Il reste identique à celui de 2012.

4.2. Budget prévisionnel 2013

La Ville de Besançon apporte sa contribution financière au fonctionnement et au «fonds d'initiatives» pour les aides financières en subventionnant à ce titre le CRIJ, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. La délibération correspondante sera présentée au prochain Conseil Municipal avec la programmation CEJ.

Le CRIJ, afin de développer le dispositif dans une dimension départementale et régionale, poursuit des sollicitations auprès de la CAF (Fonds d'expérimentation pour des projets d'adolescents), le Département, la Région, l'Etat CUCS et auprès des députés (réserves parlementaires). La CAF via son fonds d'expérimentation pour des projets d'adolescents reconduirait à hauteur de 48 000 € (22 000 € de bourses) à l'échelle régionale pour 2013.

CLAP BESANÇON	Budget 2013
Dépenses	53 383,00 €
Bourses*	11 720,00 €
Kit matériel	
Personnel*	38 270,00 €
Fonctionnement	3 393,00 €
Recettes	53 383,00 €
Ville de Besançon (CEJ)**	10 000,00 €
Ville de Besançon	10 000,00 €
Etat	8 000,00 €
Région	4 000,00 €
Département	4 000,00 €
CAGB	4 000,00 €
CNAF	4 000,00 €
Bourses 2012	1 720,00 €
CRIJ	7 663,00 €

* Financement des bourses par la Ville et la CNAF(+ non indiqué ré-attribution de financement complémentaire de la Ville envisagé des projets sur Clairs-Soleils aujourd'hui via la MJC

** Plus de participation CAF en 2013 au titre du CEJ

4.3. Perspectives 2013

Pour 2013, l'objectif est de 50 projets/jeunes et 50 talents pour 250 jeunes différents.

Le CLAP va continuer à développer en 2013 :

- l'accompagnement avec un élargissement du réseau d'experts,
- le retour de «bilans» des projets financés et suivis (formaliser les documents),
- la mise en oeuvre et le développement d'une commission «Jeunes Talents» spécifique pour valoriser la participation des artistes lors d'événements partenaires du dispositif CLAP/Energie Jeune, avec la création d'un réseau de scènes (et de dates d'événements) d'organisateur locaux pour les jeunes talents, (et la soirée Talents Energie Jeune du 14 mai 2013), une présélection locale pour participer aux scènes régionales, etc.
- une valorisation permanente sur l'année des projets et initiatives sera conduite sur plusieurs événements via la création de clips-clap.
- le partenariat avec la CAF du via le renouvellement du Fonds CNAF
- un accompagnement spécifique sur des jeunes emploi d'avenir
- la cohérence d'accompagnement et financement des projets à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Ville (ex : Clairs-Soleils / MJC).

Le dispositif A Tire d'AILE est de son côté une opération directement municipale. Il est mobilisé dans le cadre du CLAP (en complément d'un plan de financement) et continue à fonctionner de façon autonome.

B. A Tire d'AILE - Aide Individuelle aux Loisirs par L'Echange

Le dispositif «A Tire d'AILE» (Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange) a été adopté par le Conseil Municipal en séance du 22 avril 1996 et complété par les délibérations des 3 juillet 2000, 24 février 2001 et 22 février 2007.

Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs aux jeunes Bisontins âgés de 16 à 25 ans. En échange d'une action d'utilité sociale effectuée par un jeune, une aide aux projets de loisirs et de vacances sous la forme de chèques vacances ANCV est attribuée par la Ville.

Lorsque les projets sont réalisés auprès d'organismes extérieurs, une convention matérialise le partenariat établi.

Les partenaires sont invités à s'impliquer activement dans la démarche en assurant parfois l'encadrement des jeunes et/ou en participant financièrement à la prise en charge de l'aide aux loisirs.

Pour relayer le dispositif, la Ville prend attache auprès des espaces et accueils de jeunes des structures municipales et associatives.

1 - Objectifs d'A Tire d'AILE (ATA)

Il a pour objectifs de faciliter l'accès aux loisirs aux jeunes de 16 à 25 ans (dès 14 ans pour la période estivale), de les accompagner dans la réalisation de leurs projets, de formation ou de vacances et de les valoriser à travers la réalisation d'un projet d'action d'utilité sociale ou collective.

Il s'inscrit dans l'idée selon laquelle tout projet, conçu et réalisé par les jeunes, qu'il soit individuel ou collectif, constitue un véritable moyen d'insertion et d'accès à la citoyenneté. Ce dispositif est également l'occasion de multiplier les rencontres entre jeunes et adultes représentants des associations, des institutions et des entreprises.

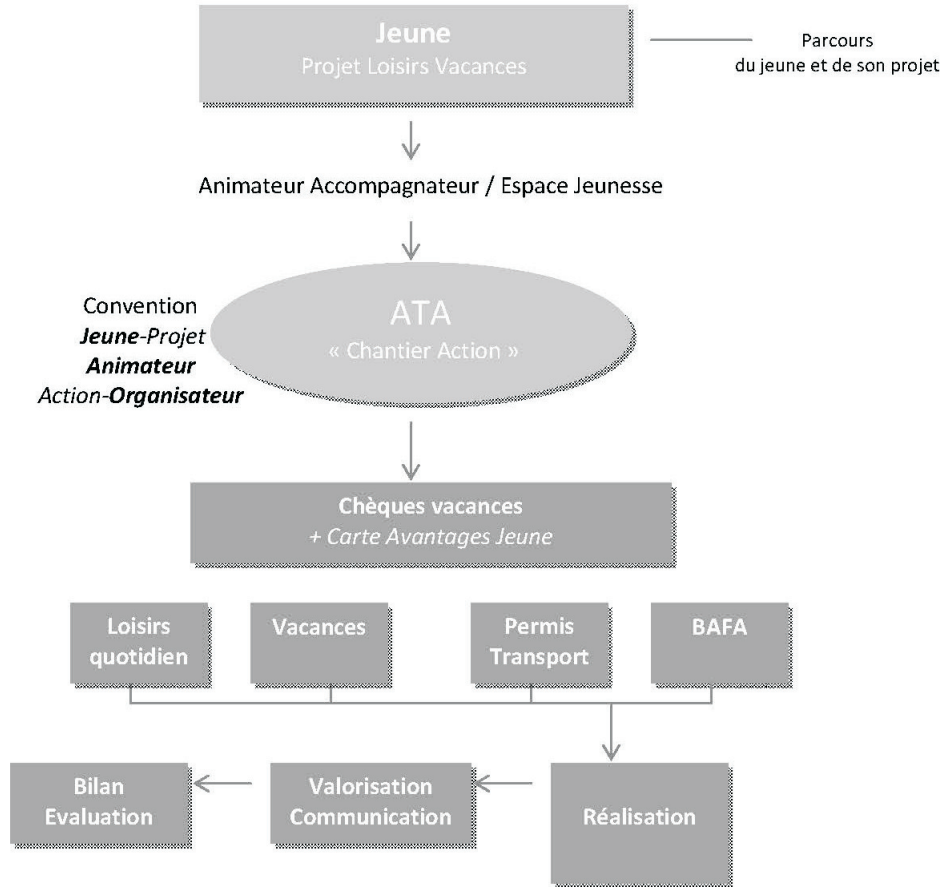
Il peut être utilisé pour financer partiellement des formations BAFA, BAFD, permis de conduire, un voyage scolaire ou des vacances autonomes ainsi que des inscriptions en clubs sportifs ou diverses activités de loisirs.

2 - Principes et modalités d'accompagnement d'A Tire d'AILE

En échange d'une action d'utilité sociale de 8 heures à 40 heures effectuées par un jeune, une aide aux projets de loisirs et de vacances de 30 € à 300 € maximum (ou d'un montant réduit au prorata de la durée des chantiers si ceux-ci sont inférieurs) est attribuée par la Ville sous forme de chèques vacances. Chaque jeune reçoit en outre une carte Avantage Jeunes.

Le jeune dépose son projet auprès d'un animateur d'un espace jeunesse d'une structure de quartier et se propose d'assurer un «chantier - action».

Les «chantiers - actions ATA» sont réalisés au sein des services de la Ville ou d'organismes extérieurs.



Cette action nécessite un engagement conséquent des animateurs jeunesse des structures de quartier qui doivent assurer un travail d'accompagnement des jeunes, ainsi qu'un rôle d'interface avec les organisateurs de «chantiers - actions», les parents et les gestionnaires du dispositif. Ils sont les piliers indispensables à la réussite de cette action.

Pour gérer au mieux le dispositif, la Ville a mis en place en 2010 un logiciel interactif qui a simplifié le traitement des dossiers et permis de redéployer du temps sur l'encadrement pédagogique.

3 - Le bilan de l'année 2012

Le dispositif «A Tire d'AILE» (Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange) a permis à 250 jeunes Bisontins différents de réaliser diverses activités d'utilité collective pour un total de 7 524 heures (312 jeunes et 10 500 heures en 2011, année importante + 12 %) qui se mobilisent pour permettre à la jeunesse bisontine de bénéficier d'un dispositif social, éducatif et solidaire de qualité.

3.1. Actions d'utilités collectives réalisées durant l'année 2012

Les actions appelées également «chantiers» sont d'année en année plus diversifiées avec notamment :

- de l'aide à l'organisation d'événements (accompagnement, animation, aide logistique, mise sous pli, distribution, etc.) pour les rendez-vous suivants : le carnaval de Planoise, le carnaval du Comité des Fêtes, Energie Jeune, la Citadelle prend ses quartiers, la Semaine d'Education contre le Racisme, la Fête du Livre, les fêtes de quartiers Ville en Fêtes, la soirée Jeunes Talents, le marché de Noël solidaire, le Battle Energies urbaines, etc. ;
- de l'aide à l'animation des opérations Vital' Sports, prêt de jeux à la piscine de Chalezeule, Raid urbain, Vital'Eté, un Eté au Ciné et Créativ'Eté où leurs présences ont été plus importantes cette année ;
- d'autres actions plus traditionnelles comme l'entretien des espaces urbains avec les services techniques (cette année sur 8 semaines en lien avec Vital'Eté) et le Sybert pour la mise en place de composts ;
- et une des orientations nouvelles a été de multiplier les actions en direction des personnes âgées (poursuite des visites à domicile et nouvelles activités dans les logement-foyers).

3.2. Total des actions d'utilité collective et nombre des jeunes participants

250 jeunes différents de 14 à 25 ans ont bénéficié du dispositif pour un total de 7 524 heures :

- 132 filles différentes pour 3 728 heures
- 118 garçons différents pour 3 796 heures.

La répartition par tranche d'âges est de :

- 14 à 15 ans* : 688 heures
- 16 à 17 ans : 3 236 heures
- 18 à 21 ans : 3 188 heures
- 22 à 25 ans : 412 heures

** En 2012, le dispositif a été utilisé à nouveau par des jeunes de 14 à 16 ans inscrits dans le cadre d'un départ en vacances dans un séjour organisé (centre de vacances).*

Total de «chantiers - actions» réalisés différents : 59

2012			2011		
Ages	Nombre d'heures réalisées	Nombre de jeunes différents	Ages	Nombre d'heures réalisées	Nombre de jeunes différents
14*	180	6	14*	388	10
15*	508	17	15*	412	15
16	912	30	16	1 316	39
17	2 324	61	17	2 264	61
18	1 552	54	18	2 312	62
19	628	28	19	1 692	51
20	544	21	20	696	21
21	464	16	21	444	24
22	52	4	22	204	8
23	172	5	23	196	10
24	172	7	24	48	3
25	16	1	25	496	8
	7 524	250		10 468	312

* En 2012, le dispositif a été utilisé à nouveau par des jeunes de 14 à 16 ans inscrits dans le cadre d'un départ en vacances dans un séjour organisé (centre de vacances).

3.3. Total des projets réalisé par les jeunes

Projets	2012			2011		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Flash - Loisirs	181	99	280	105	31	136
Permis de conduire	18	15	33	33	24	57
Vacances autonomes	28	14	42	26	33	59
Formations	10	1	11	26	7	33
Vacances familiales	4	2	6	14	9	23
Séjours collectifs	3	10	13	7	17	24
Loisirs courts	3	0	3	6	6	12
Voyages scolaires	1	0	1	0	1	1
Autres	8	1	9	19	7	26
	75	43	398	236	135	371

Et la répartition par quartier est la suivante :

Quartiers	2012						2011	
	Nombre d'heures réalisé par des filles	Nombre de filles différentes	Nombre d'heures réalisé par des garçons	Nombre de garçons différents	Total heures réalisé	Total nombre de jeunes différents	Total heures réalisé	Total nombre de jeunes différents
Planoise	1 844	64	2 144	62	3 988	126	5 288	145
Montrapon - F.Ecu	636	20	500	15	1 136	35	1 504	45
Grette - Butte	520	14	356	10	876	24	1 132	35
Palente - Orchamps	160	10	120	7	280	17	416	23
Clairs-Soleils	272	8	120	6	392	14	408	20
Rosemont - St-Ferjeux	108	3	176	6	284	9	592	15
Cras - Chaprais	32	4	68	2	100	6	380	13
Battant	88	3	120	3	208	6	540	10
Velotte	32	3	164	6	196	9	56	4
Bregille	36	3	28	1	64	4	152	2
Total	3 728	132	3 796	118	7 524	250	10 468	312

3.4. Bilan financier 2012

La Ville de Besançon finance entièrement le dispositif A Tire d'AILE.

A TIRE D'AILE	Budget 2012	Réalisé 2012	Réalisé 2011	Réalisé 2010
Dépenses	40 000 €	37 487,50 €	48 421,47 €	38 893,29 €
dont vacances	6 000 €	3 444,00 €	3 155,28 €	4 390,13 €
dont chèques vacances	32 000 €	33 627,50 €	43 995,00 €	30 300,00 €
dont cartes jeunes	2 000 €	416,00 €	1 170,00 €	1 261,00 €
dont autres dépenses			101,19 €	**2 942,16 €
Recettes *		1 430,00 €	759,00 €	

* Sybert, Néolia ** logiciel

4 - Perspectives 2013

4.1. Règlement 2013

Il reste identique à celui de 2012 en faisant à nouveau le lien avec le CLAP Energie Jeune. Le dispositif sera renouvelé durant la période estivale aux jeunes de 14 à 16 ans inscrits dans le cadre d'un départ en vacances dans un séjour organisé (centre de vacances). Les jeunes, accompagnés par les animateurs jeunesse des maisons de quartier, réaliseront la même démarche que celle des 16-25 ans. Enfin, une date butoir de remise de chèques vacances de 2013 est fixée au 31 août 2014.

4.2. Budget prévisionnel 2013

A TIRE D'AILE	Budget 2013
Dépenses	42 500 €
dont vacances	6 000 €
dont chèques vacances	34 500 €
dont cartes jeunes	2 000 €

* + 2 500 € mobilisés sur parcours citoyen à Planoise

4.3. Perspectives 2013

Pour 2013, l'objectif reste de 500 places d'actions - chantiers pour 300 jeunes.

A Tire d'AILE va développer en 2013 :

- la procédure de création et d'attribution d'«actions-chantiers», phases qui nécessitent une certaine anticipation seront renouvelées en 2013. (Deux formulaires ont été créés avec obligation de prévoir sur l'année les «chantiers-actions» et de soumettre chaque demande de création de «chantier-action» à validation impérativement 15 jours avant sa mise en œuvre),
- un suivi administratif plus contraint pour réduire les temps entre l'action réalisée et l'attribution des chèques vacances auprès des jeunes,
- la recherche de financements externes,
- le développement de parcours rapprochés : un parcours citoyen avec la MQ de Planoise et un parcours sécurisé BAFA avec le CRIJ de Franche-Comté (lien avec nouveau dispositif Tickets Loisirs Vacances / Bons Aide BAFA),
- un nouveau relais, à titre expérimental d'un an, à savoir l'Espace Sportif de Planoise (Profession Sport 25/90), rejoignant ainsi les structures : Maison de Quartier Planoise, Maison de Quartier Grette-Butte, Maison de Quartier Montrapon-Fontaine Ecu, Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches et les partenaires associatifs suivants : le Comité de Quartier Rosemont - St-Ferjeux, la MJC Besançon - Clairs-Soleils, la MJC Palente - Orchamps et l'ASEP Cras-Chaprais ainsi que les structures proposant des actions chantiers : Maison de Velotte, l'Association Bouge-toi, Récidev, les Francas du Doubs, le CRIJ de Franche-Comté, Emmaüs... ainsi que le Comité des Fêtes de Besançon pour la participation de 60 jeunes (encadrement du défilé des chars) au défilé du Carnaval 2013. D'autres partenaires potentiels pourront intégrer le dispositif ATA en cours d'année et en fonction de nouveaux projets.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le règlement du dispositif CLAP Energie Jeune (Comité local d'Aides aux Projets des jeunes) pour l'année 2013,
- d'adopter le règlement du dispositif A Tire d'AILE pour l'année 2013,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, pour l'année 2013 les conventions ou avenants à intervenir avec les partenaires cités précédemment ainsi qu'avec ceux susceptibles de s'intégrer dans le dispositif en cours d'année, étant précisé que les signatures de ces conventions et avenants feront l'objet d'un rendu compte annuel au Conseil Municipal début 2014.

«**M. LE MAIRE** : On me dit qu'il y a un petit clip d'une minute sur le CLAP. Béatrice tu as une minute pour présenter cela et une minute pour voir le clip.

Mme Béatrice RONZI : Le CLAP c'est le Comité Local d'Aide aux Projets, c'est les initiatives soutenues par la Ville pour favoriser les talents des jeunes et leurs projets de loisirs et j'en profite ce soir pour montrer un des projets qui a été soutenu pendant l'année 2012 c'est un petit clip qui a été fait parce qu'il vaut mieux donner la parole aux jeunes.

M. LE MAIRE : Le clip dure une minute mais pour le mettre en route ça dure cinq minutes ! Est-ce que la technique peut remettre le son parce que le voir sans le son ça serait ennuyeux. Ce que je propose c'est que vous regardiez en technique et s'il le faut on le repassera tout à l'heure, ça serait bien qu'on ait le son. Je suis désolé Béatrice.

Mme Béatrice RONZI : Ce n'est pas grave mais je voulais quand même signaler que la Ville par ce type de projets soutient des initiatives. J'ai souvent entendu dire qu'à la Ville nous n'accordons pas d'aide pour passer le permis de conduire, ce n'est pas vrai. En faisant des chantiers de type A Tire d'Aile, les jeunes peuvent bénéficier d'une somme allant jusqu'à 300 € pour passer leur permis de conduire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Tout le monde est d'accord là-dessus».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 janvier 2013.